

### Compte rendu de la Commission de quartier 5.1

#### Pont des Demoiselles – Ormeau - Montaudran – La Terrasse – Malepère

Le 12 décembre 2022

- **Lieu** : Salle Corraze, 3 bis rue Raymond Corraze, Toulouse
- **Participants** : 164
- **Elu présent** :  
M. Emilion ESNAULT, Maire du quartier 5.1, Pont des Demoiselles,  
Ormeau, Montaudran, La Terrasse, Malepère
- **Services municipaux et métropolitains présents** :  
Direction de l'Environnement et de l'Energie, Toulouse Métropole  
Direction Mobilité Gestion Réseaux, Toulouse Métropole  
Pôle Territorial Est, Toulouse Métropole  
Direction de l'Action Territoriale, Ville de Toulouse
- **Intervenants présents** :  
Tisséo Ingénierie  
Tisséo Collectivités

#### Ordre du jour :

1. Point d'étape sur le plan 100 000 arbres ;
2. Les évolutions à venir sur les transports en commun : Ligne C et bus ;
3. Les actualités du quartier en images ;
4. Point d'étape sur le budget participatif « Mes idées pour mon quartier » ;
5. Point d'étape sur le réseau vélo d'agglomération (ou REV) ;
6. Questions diverses ;

## **1. Point sur le plan « 100 000 arbres »**

Le Plan 100 000 Arbres est un engagement de la Municipalité de Toulouse précisé dans la délibération 10.2 du Conseil Municipal du 18 octobre 2019. Il prévoit la plantation de 100 000 arbres sur le territoire de la Ville de Toulouse, mais aussi la rédaction d'une charte de l'arbre en ville, qui détaille de façon pédagogique, comment protéger les arbres et les entretenir, et précise les méthodes de plantation. Un document détaillant la palette végétale, réalisé avec le soutien de l'Office National des Forêts et d'associations tel qu'Arbres et Paysages d'Autan, Chlorophyl Assistance et le Muséum de Toulouse, a été également réalisé.

Retrouvez la liste des plantations programmées dans le quartier 5.1 pour l'année 2023 et au-delà sur les diapositives n°13 et n°14 du support de présentation de la réunion publique. En complément, les documents liés au plan Arbres (fiches pratiques, palette végétale, charte de l'arbre en ville ...) sont disponibles à la consultation et au téléchargement sur le site de la Mairie-Métropole. Retrouvez-les en suivant le lien : [Un plan Arbres pour végétaliser la Ville - Toulouse Mairie - Métropole](#)

Le Maire de quartier, Emilion ESNAULT, rappelle également qu'il est possible de faire part de suggestions de plantations sur le domaine public, avec les associations de quartier (Comité de quartier La Terrasse, Comité de Quartier Ormeau-Montaudran, l'Association Carmes-Malepère, l'Association des résidents du Chemin de la Butte ou l'Association des Résidents du Pont des Demoiselles, dans le cadre de leurs travaux sur le cadre de vie) ou en s'adressant à lui directement.

La Mairie invite les particuliers, associations, entreprises, institutions et tous propriétaires fonciers à contribuer en plantant sur leurs propres terrains. En cas de question à ce sujet, une adresse courriel est à votre disposition: [planarbres@mairie-toulouse.fr](mailto:planarbres@mairie-toulouse.fr)

Emilion ESNAULT informe également que sur l'ensemble du quartier Toulouse-Aerospace (Quartiers Saint-Exupéry et Montaudran), près de 3 500 arbres sont programmés à la plantation d'ici 2026, dont 1 500 pour la Piste des Géants.

**Question : Quels sont les types/essences d'arbres plantés ? Et quel est le taux d'arbres qui ont survécu à la sécheresse de 2022 ? N'est-il pas préférable, de manière générale, de conserver au maximum les vieux arbres existants ?**

**Réponse :** Les abattages n'interviennent qu'en dernier recours, et nous nous assurerons que leur perte soit compensée, dans le cadre de la Ligne C du Métro.

Pour la question des essences, nous nous en tenons à la palette végétale officielle, accessible en ligne. Celle-ci a par exemple guidé nos choix d'essences pour les plantations sur la place Marcel Bouilloux-Lafont, à Montaudran. Des essences locales sont utilisées, mais aussi des nouvelles, adaptées au changement climatique : des essences qui requièrent moins d'eau et qui s'épanouissent dans des climats sud-méditerranéens, voire andalous.

Enfin, il est encore trop tôt pour évaluer le taux de survie des arbres plantés récemment après le passage de la sécheresse de 2022. C'est une donnée que nous aurons à la période de reprise, lors du mois d'avril 2023. Pour les années précédentes, le taux de survie est compris entre 70% et 95%. Le solde de plantation reste le même en cas de perte, puisque les arbres morts sont systématiquement replantés par les services de la Mairie.

**Question : Collaborez-vous avec la Direction de l'Education pour travailler sur les cours de récréation ?**

**Réponse :** En effet, nous travaillons aussi à la création de cours oasis, dans lesquelles la nature reprend en partie ses droits. Premièrement, le principe de cour oasis est systématiquement appliqué aux cours d'écoles nouvellement construites, c'est le cas notamment au groupe scolaire de Malepère, Georges Mailhos, où la cour oasis intègre une partie du Bois de l'Hers, accessible aux élèves. Deuxièmement, les cours existantes sont rénovées, comme l'école élémentaire Anatole France, qui fait partie des cinq cours oasis créés en 2022. Nous continuerons de rénover d'autres cours d'écoles jusqu'à la fin du mandat.

**Question : La municipalité arrive-t-elle à imposer des règles aux entrepreneurs immobiliers en faveur du projet 100 000 Arbres et plus généralement pour la préservation des espaces naturels ?**

**Réponse :** Pour les projets immobiliers qui nous sont soumis récemment, nous prêtons tout d'abord attention à ce que le végétal soit préservé ou aménagé sur le front de la rue, ce qui est certes moins profitable pour les futurs résidents que le serait un cœur d'îlot à l'arrière car ces espaces seraient privés, mais c'est au profit de l'intérêt général et de l'amélioration de la qualité paysagère de nos rues. Deuxièmement, sur les espaces privés, à moins d'être protégés par le Plan Local d'Urbanisme au titre d'Espace boisé classé (EBC), les espaces verts ne sont pas protégés par la loi. Nous ne pouvons que négocier avec les promoteurs, en faisant faire des diagnostics d'arbres remarquables par exemple, pour tenter de préserver au maximum ces espaces.

**2.a. Les évolutions à venir sur les transports en commun : la Ligne C dans votre quartier**

Les stations de la Ligne C à venir sur le quartier 5.1 et ses alentours sont : Jean Rieux, Limayrac, Ormeau, Montaudran Piste des Géants et Montaudran Innovation Campus Airbus Defence & Space. Les rames du métro de la Ligne C sont plus spacieuses que celles des Lignes A et B (2,7 mètres de large contre 2 mètres). Une maquette grandeur nature sera dévoilée par Tisséo en ce début d'année 2023.

A la fin 2022, les principaux travaux préparatoires des futures stations du quartier sont quasiment terminés, à l'exception :

- Des travaux de déviation de réseaux sur l'avenue Didier Daurat
- Et de la base chantier de la future station Montaudran, - Piste des Géants, qui sera installée à la fin du deuxième trimestre 2023

Situation particulière à l'Ormeau puisque ces travaux préparatoires démarreront courant du deuxième trimestre 2023 et ce, afin de laisser le marché de plein vent accessible le plus

longtemps possible à son emplacement d'origine. Durant les travaux, le marché de plein vent conservera ses créneaux, mais sera déplacé sur l'avenue Saint-Exupéry, transformée en impasse entre la place Henri Potez et la place de l'Ormeau pendant les travaux. Il est précisé, qu'à des fins préventives, des opérations de déminage pourront être nécessaires à la place de l'Ormeau.

Retrouvez les détails sur les futures stations de la Ligne C, le planning du projet ainsi que les plans de circulation pendant les travaux de génie civil, sur le diaporama de présentation. Vous y trouverez également des informations sur les mesures d'accompagnement pendant les chantiers (médiation de terrain, plantations compensatoires, service d'aide aux riverains ...), le dispositif de communication ainsi que les bénéfices de la Ligne C (diapositives n°15 à n°50).

Il est à noter que les études urbaines d'aménagement pour les abords des nouvelles stations de métro seront entamées courant 2023. A ce titre, les images présentées sur le diaporama sont des vues d'artistes et ne représentent pas le résultat final. Les aménagements des espaces publics aux abords des stations de métro feront l'objet de concertations à partir de la mi-2023.

Pour toute question liée aux travaux, M. Mamar MESSAOUI, médiateur pour le compte de Tisséo, est à votre écoute :

- Par téléphone : de 8h30 à 17h30, au 05 61 14 48 50
- Par courriel : en écrivant à [mamar.messaoui@tisseo-ingenierie.fr](mailto:mamar.messaoui@tisseo-ingenierie.fr)

Pour toute urgence en dehors de ces horaires, vous pouvez joindre le numéro vert suivant : 0 800 744 331.

## **2.b. Les évolutions du réseau bus en lien avec les travaux de la 3<sup>ème</sup> ligne de métro**

Durant les travaux sur la Place de l'Ormeau et la fermeture de la section Potez-Ormeau de l'Avenue Saint-Exupéry, le Linéo 9 sera dévié par la rue de Tahiti (voir diapositive n°41). Le Linéo 8 empruntera un nouvel itinéraire : partant de Gonin, il passera par le chemin de Payssat, le chemin de la Terrasse et rejoindra son itinéraire habituel sur la rue Mal Clabel en passant par la rue Raymond Corraze (voir diapositive n°44).

Enfin, toujours durant les travaux, la ligne 23 sera déviée de sorte à reproduire l'itinéraire du Linéo 8 : elle desservira l'avenue Louis Bréguet et passera par la rue de Tahiti, avant de remonter la rue Raymond Corraze et le chemin de la Terrasse (voir diapositive n°45).

Le Linéo 9 a récemment connu des évolutions d'itinéraire. Depuis le 29 août, le Linéo 9 a été fusionné avec le Linéo 7, qui s'arrêtait auparavant au terminus du Cours Dillon, étant donné que le chantier de la rue de Metz empêchera aux Linéos d'y circuler (voir diapositive n°47). Au-delà de la station de l'Ormeau, d'autres adaptations sont prévues en lien avec la Ligne C de métro : afin de contourner le chantier de la station Bonnefoy, le Linéo 9 bifurquera à Jean Jaurès et se dirigera jusqu'à la Roseraie avant de retourner sur la route d'Albi par l'Avenue de Lavaur (voir diapositive n°50).

**Question : Vous parlez du Linéo 9, mais comment le Linéo 8 sera-t-il impacté ? Va-t-il toujours passer par l'Avenue Jean Rieux ? Et supprimez-vous les Linéos après l'arrivée de la Ligne C ?**

**Réponse :** L'Avenue Jean Rieux restera ouverte pendant les travaux de la place de l'Ormeau, hormis à des périodes brèves où des déviations pourront être mises en place ponctuellement. Il n'est pas prévu de supprimer les Linéos après l'arrivée de la Ligne C du métro ; en effet, ces lignes restent utiles, notamment en cas de panne du métro.

**Question : Pourriez-vous nous donner des détails sur le creusement du puit Allègre ? Et pourriez-vous éclairer la politique d'abattage des arbres en vue de l'implantation des stations comme à l'Ormeau, où il semble qu'un nombre supérieur d'arbres seront coupés par rapport à ce qui avait été présenté à l'issue de l'enquête environnementale ?**

**Réponse :** Concernant le puits Allègre, il sera creusé à partir de 2024. Le puits sera construit sur une parcelle acquise par Tisséo et le chantier aura peu d'impact sur la circulation du Chemin de la Terrasse. Afin de conserver le double sens sur ce dernier, le terre-plein central y sera effacé. Enfin, la rue Allègre sera transformée en impasse pendant à peu-près deux ans, uniquement pour les voitures car la perméabilité sera assurée pour les piétons et les vélos.

**Question : Vous parlez de laisser plus de terre pour planter des arbres à l'Ormeau, quelle est la marge de profondeur que vous octroyez ?**

**Réponse :** La marge de profondeur prévue par Tisséo est de deux mètres cinquante au minimum pour permettre les plantations.

**Question : Comment allez-vous améliorer la piste cyclable de la rue André Villet, aujourd'hui discontinuée du fait des travaux et à l'avenir bien plus empruntée par les futurs habitants du Faubourg Malepère ?**

**Réponse :** Un ouvrage sera créé afin de passer sous la rocade et permettra une transparence piéton-cycle entre Malepère et la future station de la Ligne C du B612. Le maître d'œuvre, à savoir l'entité responsable des études techniques, a été sélectionné en cette fin d'année 2022 et l'ouvrage doit être livré d'ici 2026.

**Question : Le lycée de secteur, Berthelot, situé à Saint-Michel, sera-t-il desservi par le réseau de Tisséo à l'avenir ?**

**Réponse :** La desserte du lycée Berthelot se fait déjà grâce au maillage, c'est-à-dire grâce à notre réseau bus-Linéo-métro, mais il n'existe, pour l'heure, pas de ligne directe depuis le quartier 5.1.

**Question : A terme, lorsque les travaux à l'Ormeau seront terminés, est-il prévu que le Linéo 9 retrouve son itinéraire d'origine ? Je constate parfois que deux Linéos 9 qui se suivent ne transportent pas du tout le même nombre de passagers, ce qui est probablement dû à la longueur de son tracé.**

**Réponse :** Il n'est pas prévu de revenir sur la fusion des lignes une fois les travaux terminés. Il est vrai que nous avons connu des perturbations sur cette ligne depuis les vacances de la Toussaint, perturbations qui sont davantage dues d'une part au temps d'adaptation des personnels de Tisséo au nouvel itinéraire ; d'autre part à la grève perlée d'une partie du personnel de Tisséo. Des courses supplémentaires seront créées pour améliorer la fréquence de passages aux heures de pointe.

**Question :** A quelle échéance cette déviation arrivera-t-elle ?

**Réponse :** Au moment du démarrage du chantier de la Ligne C à l'Ormeau.

### **3. Les travaux du Pôle Est et autres réalisations récentes**

Retrouvez l'ensemble des réalisations du Pôle Territorial Est de Toulouse Métropole et des autres services de la collectivité sur votre quartier en consultant le diaporama (diapositives n°52 à n°75). Il est à noter que la plupart de ces réalisations sont issues de concertations avec les riverains.

### **4. Point sur le budget participatif « Mes idées pour mon quartier »**

L'ensemble des informations liées au Budget participatif « Mes idées pour mon quartier » sont accessibles en consultant le support de présentation de la réunion publique (diapositives n°76 à n°84). A noter que le quartier 5.1 est le quartier le plus important en termes de participation au suffrage du 3 au 31 octobre (12,5% des voix exprimées sur l'ensemble de Toulouse) et que la totalité des projets lauréats sur ce quartier sont à vocation écologique (trois pour « Nature en ville » et un pour « l'éco-mobilité »).

### **5. Point sur le réseau vélo d'agglomération à Toulouse et dans le quartier**

Le réseau vélo d'agglomération est un projet global de la Métropole qui consiste à renforcer considérablement le maillage du réseau de pistes cyclables à l'échelle métropolitaine, principalement par des travaux d'infrastructures.

Ce projet est un des principaux leviers permettant d'atteindre les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial de Toulouse Métropole, qui prévoit notamment une réduction de 40% des émissions de Gaz à Effet de Serre par rapport à 2008. C'est aussi un moyen de réduire l'usage de l'automobile par les riverains, en leur proposant une alternative sûre et efficace pour se déplacer de manière non-carbonée.

Retrouvez les informations sur le plan de la Métropole pour le Réseau vélo d'agglomération, ses instances de concertation, des exemples d'infrastructures déjà réalisées, les coupes types des pistes cyclables ainsi que les itinéraires à venir sur le quartier 5.1 en consultant le support de présentation (diapositives n°85 à 102).

**Question :** En cas d'élargissement des voies, qu'advient-il des places de stationnement ?

**Réponse :** C'est un enjeu essentiel des études techniques pour le réseau vélo d'agglomération et pour le moment, il est impossible de donner une réponse car celle-ci dépendra des contextes. Des concertations sur l'implantation des futures pistes cyclables sont



programmées pour cette année 2023. Dès lors, les impacts sur le stationnement sur voirie seront discutés avec les riverains concernés.

En règle générale, l'objectif n'est pas, en soit, de supprimer des places de stationnement, mais de répondre aux enjeux climatiques, en complétant l'offre de transports publics par des infrastructures cyclables de haute qualité.

**Question : Quand sera aménagée la portion de la route de Revel située après la périphérique ?**

**Réponse :** Nous conduisons en effet des études techniques pour prévoir l'aménagement de la route de Revel, mais également, et en parallèle, des études pour l'aménagement de la route de Labège. Les deux chantiers ne peuvent pas se dérouler en même temps, pour des raisons évidentes de congestion automobile si c'était le cas. C'est donc à la collectivité de décider laquelle des deux sera aménagée la première. Cette décision sera prise dans les prochaines semaines.

Nous devons également nous assurer de la compatibilité avec d'autres projets qui se profilent, comme la ligne C ou encore le projet de collège du Conseil départemental à proximité de la Route de Labège.

**Question : Avez-vous des informations sur l'emprise de l'ex clinique Saint-Jean ?**

**Réponse :** Tout ce qu'on peut dire pour le moment, c'est que nous maintenons les règles définies lors du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et d'Habitat (PLUiH) et les proposerons à la modification du Plan Local d'Urbanisme, à savoir : la moitié du terrain sera dédié aux activités médicales ; l'autre moitié sera pour des logements. En outre, une voie sera créée, qui reliera l'Avenue Emile Lecrivain et la Route de Revel.

Nous avons pu le faire grâce aux outils réglementaires que sont les « Orientations d'aménagement et de programmation » (OAP). Ce faisant la collectivité a confirmé que des constructions de logements y seront réalisables (en face du parc Alalouf), mais également que la moitié du terrain sera dédié au médical. Nous maintiendrons cette exigence auprès des opérateurs immobiliers potentiellement intéressés par le rachat des terrains, même après la promulgation du PLU modifié. Le parc Alalouf ne sera bien évidemment pas touché et conservé dans son intégralité.

**Question : La piste cyclable de l'itinéraire REV 2 Sud sera-t-elle implantée sur le Boulevard de la Méditerranée ?**

**Réponse :** Il n'y a pas de décision définitive à ce sujet aujourd'hui. Néanmoins, un côté se détache actuellement avec une piste cyclable expérimentale qui a été implantée de l'autre côté, sur le Boulevard de la Marne, jouxtant le Pont des Demoiselles à la voie verte menant à Ramonville Saint-Agne.

**Question : Comment la collectivité compte-t-elle consommer les 200 000 euros du Budget participatif alloués à la piste cyclable sur l'avenue Saint-Exupéry ?**

**Réponse :** Les études techniques de cette piste cyclable ont déjà été engagées par la collectivité et arrivent quasiment à leur terme. Il est évident que ces 200 000 euros ne pourront

pas servir à financer une piste cyclable sur l'ensemble de l'Avenue, mais ils pourront nous permettre de travailler sur certaines de ses portions.

Par exemple, nous pourrions nous pencher sur le carrefour entre l'Avenue Saint-Exupéry et l'Avenue de Lespinet, car son état actuel laisse à désirer. A nous de nous assurer, dans ce cas, de la compatibilité de ces travaux avec ceux du reste de l'Avenue Saint-Exupéry, qui seront financés dans le cadre du Réseau vélo d'agglomération.

Nous pourrions également utiliser ces 200 000 euros pour faire de l'urbanisme tactique, c'est-à-dire à l'aide de peintures au sol ou de balises, sur certaines portions.